

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2013

Absents excusés : M. BRYLKA Cédric (pouvoir écrit à M. le Maire), M. DIDIER Sylvain (pouvoir écrit à M. VALDENNAIRE Fabien) Mme MARCHAND Myriam (pouvoir écrit à Mme BRENOIT Caroline).

Absent : M. MUNSCH Olivier.

Secrétaire de séance : Mme GEHIN Sylvie
Secrétaire administrative : Mme GENET Thérèse.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 : aucune observation de la part des conseillers municipaux.

TARIFS DES DIVERSES REDEVANCES COMMUNALES ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des finances du 25 novembre 2013,

DECIDE à l'unanimité d'augmenter uniquement les tarifs suivants :

EAU : frais fixes redevance semestrielle	40,00 €
Prix du m3 d'eau	0,70 €
Forfait raccordement au réseau d'eau	370,00 € (sans augmentation)

ASSAINISSEMENT :

redevance sur m3 d'eau consommée :	0,60 €
Frais fixes entretien du réseau :	50,00 € par an.
Droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif : le forfait reste fixé à 360 €.	

PRIX DU REPAS A LA CANTINE : Etant donné que le Conseil Général des Vosges a décidé des nouvelles modalités de tarification des services de restauration, le Conseil Municipal,

FIXE le prix du repas à la cantine scolaire à 4,60 € ou à 4,50 €, selon le quotient familial des parents.

TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DE L'ALSH

Garderie - tarif n° 1	0,60 € la demi heure)
Garderie - tarif n° 2	0,70 € la demi heure (selon le quotient familial
Accueil ALSH 1	15,00 € la journée)
Accueil ALSH 2	16,00 € la journée (selon le quotient familial
Accueil ALSH 3	8,00 € la demi journée (
Accueil ALSH 4	9,00 € la demi journée) selon le quotient familial
Accueil ALSH 5	50,00 € ou 45,00 € la semaine, selon le quotient familial.

PRECISE que le prix du stère du bois de chauffage reste fixé à 44,00 € le stère (jusqu'à 12 stères),
que le prix des concessions au cimetière reste le même, le prix de location columbarium aussi, le loyer des garages communaux également, et que le prix des essarts reste le même qu'en 2013.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire explique l'objectif de l'Agence Technique Départementale créée à l'initiative du Département des Vosges lors de son assemblée délibérante du 22/07/2013.

Cette Agence Technique Départementale serait la solution pour les collectivités adhérentes de réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix POUR et une abstention (Mme GEHIN Sylvie),

DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.

CLASSE DE MER PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les enseignants de l'école de VENTRON souhaitent organiser une classe de mer en juin 2014 à TREBOUL - DOUARNENEZ dans le Finistère. 34 élèves du CP au CM2 sont concernés par ce projet pédagogique.

Une réunion s'est déroulée avec les élus et les enseignants courant novembre 2013. La participation de divers intervenants a été présentée (Conseil Général, association des Parents d'Elèves, les parents). Une aide financière de la commune serait nécessaire pour financer en partie ce déplacement en Bretagne.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 10.000 € en 2014, pour financer en partie cette classe de mer ;

PRECISE que le Conseil Municipal ne souhaite pas engager la commune pour l'avenir ; c'est-à-dire que la participation de la commune sera votée à chaque déplacement en classe de mer.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE PASSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif dont la commune est signataire avec la CAF jusqu'au 31 décembre 2015.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la signature d'un avenant à ce Contrat, afin d'y intégrer l'extension de l'ALSH du mois de juillet (centre aéré) dont la gestion a été reprise par la commune de VENTRON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse en faveur des enfants et des jeunes de la commune.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DENOMME « LA ROCHE DES CAVES »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de lotissement communal situé au-dessus du chemin des Vanres ; lotissement dénommé « La Roche des Caves ». Il convient donc de créer un budget annexe dénommé « Lotissement communal La Roche des Caves », qui intégrera les opérations relatives à l'aménagement de cette zone destinée à la vente des parcelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME la décision de lancer une opération « Lotissement communal »,

CONFIRME également que ce lotissement portera la dénomination « Lotissement La Roche des Caves »,

DECIDE la création d'un budget annexe dénommé « Budget Annexe du lotissement La Roche des Caves » ;

PRECISE que cette opération de lotissement sera assujettie à la TVA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

CONVENTION TRIPARTITE DE COMMERCIALISATION DE PRESTATIONS TOURISTIQUES DIVERSES

La Commune de VENTRON autorise l'Office de Tourisme et de Loisirs de LA BRESSE à commercialiser des prestations touristiques d'établissements situés sur le territoire de sa commune.

La convention à accepter par le Conseil Municipal de VENTRON a pour objet de définir les conditions de mise en marché de prestations touristiques diverses de l'Office de Tourisme de VENTRON, selon la réglementation en vigueur et sous la responsabilité de l'Office de Tourisme et Loisirs de LA BRESSE ; ainsi que la commercialisation des prestations touristiques diverses de l'Office de Tourisme de VENTRON par l'Office de Tourisme de LA BRESSE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention tripartite de commercialisation de prestations touristiques diverses, telle qu'elle est présentée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIER 2014 (PDASR)

Par courrier du 13 novembre 2013, les services de la Préfecture des Vosges lancent un « appel à projets en vue du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2014.

Une demande de financement peut être déposée par la commune, suivant une liste des orientations d'actions. Monsieur le Maire parle de l'enjeu « Séniors » et informe l'assemblée communale qu'une réunion aura lieu avec les services de la Gendarmerie à la salle des fêtes de VENTRON, le vendredi 13 décembre 2013 à 14 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable aux actions mentionnées dans le dossier de PDASR et sollicite une aide financière.

PROPRIETE M. SANDHOFER DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec les héritiers de Monsieur SANDHOFER concernant le prix de la propriété AB n°4 à12 et de la dernière proposition de prix s'élevant à 350 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité

- donne son accord pour le montant de l'acquisition,
- sollicite les subventions auprès de l'État, le Département, la Région pour assurer une partie du financement,

Le conseil municipal décide d'augmenter le montant de la vente de tous les frais afférents à la vente et au fonctionnement du bien pendant la durée du contrat de manière à répartir l'ensemble des frais au bénéficiaire de la location-vente.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES D'ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES

Le Conseil Municipal, après délibération,

SE PRONONCE à l'unanimité pour les adhésions suivantes au syndicat mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges :

. Commune de MADEGNEY (canton de DOMPAIRE) et la commune de BRECHAINVILLE (canton de NEUFCHATEAU)

. La Communauté de Communes des Hauts Champs (siège SAINT MICHEL SUR MEURTHE), ainsi que le Syndicat à vocation scolaire de la Vallée de la Hure (siège DENIPAIRE).

DECISION MODIFICATIVE 2013 BUDGET COMMUNE ET BUDGET FORET

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 4 du budget communal 2013, section d'investissement qui se présente ainsi :

Dépenses nouvelles	+ 41.150,00 €
Dépenses en moins	- 41.150,00 €

APPROUVE également à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget annexe de la forêt 2013,

Section de fonctionnement, qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	+ 3.990,00 €
Recettes de fonctionnement	+ 3.990,00 €

SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Monsieur le Maire évoque le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ; les conseils municipaux devaient donner leur avis sur le futur périmètre de ce SCOT. C'est une compétence de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la position prise par le conseil communautaire en date du 3 décembre 2013 qui a la volonté d'un projet de SCOT prenant en compte les caractéristiques des stations de montagne ainsi que la gouvernance propre à cette situation.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain M. RICARD : monsieur le maire rappelle les conditions d'acquisition du terrain de la future station d'épuration : La procédure d'expropriation est longue, il faut en sortir. Il informe les conseillers des échanges récents avec la famille RICARD propriétaire des terrains section AD n° 4 et AD n° 224. La dernière proposition est de 40 000 €, tout en sachant qu'auparavant le Conseil Municipal avait fait une proposition à 20.000 € Il s'instaure un débat sur le prix d'achat du terrain de MM. RICARD, devant servir à l'implantation de la future station d'épuration.

Un tour de table est effectué, il en ressort la décision suivante :
Le conseil municipal DÉCIDE d'acheter le terrain de MM. RICARD, à la somme de 40.000 €. Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il fera l'objet d'une délibération ultérieure.

SYNDICAT DE LA VOIE VERTE DESIGNATION DES DELEGUES

Suite à la création du Syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges, par la fusion du Syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges et du syndicat intercommunal de la piste multi activités de la Vallée de la Haute Moselle, la Préfecture des Vosges invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués.

Le Conseil Municipal, DESIGNER Madame Brigitte VANSON en qualité de titulaire et Monsieur Jean Claude DOUSTEYSSIER, Maire, en qualité de suppléant, au syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de louer l'appartement situé au premier étage du bâtiment qui abrite l'Agence Postale Communale, en faveur de M. CURIEN Frédéric et Mme TISSERANT Jenifer.

PRECISE que le loyer est fixé à la somme de 400,00 € par mois, augmenté de la somme de 80,00 € par mois correspondant aux charges.

Lecture est donnée de la lettre de félicitations écrite par M. et Mme HENNE Jean Marie au sujet des nouvelles illuminations de Noël des divers bâtiments communaux du centre du village.

Lecture est donnée également de la lettre de remerciements du Club Vosgien de VENTRON au sujet du versement de la subvention 2013.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale du rapprochement avec la Commune de BUSSANG pour l'entretien et le damage des pistes de ski de fond sur VENTRON.

La séance est levée à 21 heures 20.

Fait à VENTRON, le 16 décembre 2013

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER